

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 11 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le 11 juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 27 juin 2017

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, MECHE, DANVY, BIDAULT Messieurs, BARRE, LOUPIAS, MARIN, CAMUS, DAUBORD, BOSCARINO, TELLIER, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, GUILLOT et BORGEAIS,

Absents excusés:

Madame BERTHON a donné pouvoir à Madame PRAULT
Madame SCHNEIDER a donné pouvoir à Monsieur CAMUS
Monsieur BURDIN a donné pouvoir Monsieur LOUPIAS
Monsieur JUBERT a donné pouvoir à Madame PROT
Monsieur VALET, représenté par son suppléant, Monsieur GUILLOT

Assistaient également :

Mesdames NOGRETTE, MELIN, Messieurs ROCHET et RENARD membres suppléants,
Madame Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2017 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Décision du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2014, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire, de la décision qu'il a prise :

D2017/03. Attribution du marché pour la fourniture de sacs jaunes

Le Président a lancé une consultation sous forme de MAPA pour l'achat de 150 000 sacs jaunes de 50 litres d'épaisseur 25 μ avec liens coulissants ; opération inscrite au budget principal 2017. Après analyse des offres, il a décidé de retenir l'offre de la Société Sak Plast de St Germain (86310) pour un montant de 7 350 € HT soit 8 820 € TTC.

Information sur la modification des rythmes scolaires

Le Président Jean-Louis CAMUS, informe le conseil communautaire des décisions qui lui ont été transmises ce jour et des démarches qu'il a entrepris au sujet de la modification des rythmes scolaires.

Il précise que le DASEN (directeur Administratif de l'Education Nationale) n'accordera pas le retour de la semaine à 4 jours pour les écoles de notre territoire car la Région Centre, compétente pour l'organisation des transports scolaires à compter du 1^{er} septembre 2017, refuse la modification des horaires de transport qui ont dû être avancés de 10 minutes par jour afin de respecter la durée minimale de la pause méridienne qui doit être de 1h30. Il précise qu'il n'y a pas de modification des circuits, ni d'incidence sur le transport des collégiens.

Il précise que malgré les nombreux appels auprès de différents acteurs de ce dossier (Conseil Départemental, éducation nationale, cabinet du Président de la Région, Adjoint du DASEN...) il n'a pas eu gain de cause.

Il donne lecture du mail qu'il a adressé au cabinet du Président BONNEAU dans lequel il rappelle que :

La décision de la Région sur nos projets de modification de circuit est d'une incidence considérable sur la vie quotidienne des enfants du territoire, si elle devait engendrer un maintien de la semaine à 4.5 jours pour la prochaine année scolaire.

En effet, parmi les arguments mis en avant au profit du retour à 4 jours on compte la fatigue générale des enfants et de leurs encadrants, le manque d'intérêt des enfants dans les activités pédagogiques (TAP) proposées et surtout imposées. La complexité de l'organisation des mercredis avec un retour à domicile vers 13h15 pour certains ou vers le centre de loisirs... une journée marathon pour les enfants et notamment pour les petits de maternelle ».

Jean-Louis CAMUS regrette cette situation en sachant que la communauté de Communes avait tout organisé et était prête à passer à 4 jours dès septembre 2017. Il est inquiet quant au recrutement des animateurs pour les TAP.

Malgré les décisions qui ont pu être annoncées par le Région Centre et le DASEN, en l'absence de notification officielles, le Président propose de délibérer sur la modification des rythmes scolaires.

N°04/01-2017 – Modification des rythmes scolaires

Monsieur le Président de la commission des « Affaires scolaires » rappelle les rythmes scolaires actuellement en vigueur dans les écoles du territoire.

Suite à la parution du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, publié en date du 28 juin 2017, il propose, sur avis du Bureau, de modifier les rythmes scolaires et de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, pour :

- le RPI AZAY / MARTIZAY
- l'Ecole Maternelle Jean Foursac de MEZIERES
- l'Ecole Elémentaire Joseph Thibault de MEZIERES

En outre, il propose de rester sur le rythme actuel pour les écoles de Lingé et Migné qui sont en RPI avec des écoles de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse, qui restent sur 4,5 jours pour la prochaine année scolaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les propositions du Président et décide de modifier les rythmes scolaires tel que proposé ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2017.

N°04/02-2017 – TEPCV – Coin Nature de l'école de Martizay

Monsieur le Président de la commission des « Affaires scolaires » informe le conseil communautaire que dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Environnement, pour la création de coins nature dans les écoles, deux établissements se sont portés volontaires :

- L'école de Migné, pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau pour son potager, mais vu son faible montant ce projet n'était pas éligible,
- l'école de Martizay pour le projet « des poules et des oiseaux l'école » (agrandissement du poulailler et animations sur les oiseaux sauvages qui fréquentent la cour de l'école).

Il informe le conseil qu'il a déposé un dossier pour le projet de coin nature porté par l'école de Martizay qui a été retenu par le Ministère. Il convient donc d'acter le plan de financement de cette action :

Dépenses :

Aménagement du poulailler :	433.50 €
Animations du CPIE :	<u>334.16 €</u>
	767.66 €

Recettes :

TEPCV	500,00 €
Autofinancement :	<u>267,66 €</u>
	767.66 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Président et l'autorise à signer tout document nécessaire à la perception de cette subvention.

Information sur le Contrat de Ruralité

Jean-Louis Camus souhaite faire le point sur le contrat de ruralité. Il informe le conseil de l'article de presse paru le jour même dans la Nouvelle République suite à la signature de 6 contrats de ruralité portés par des communautés de communes du Département. Il a signé tous les contrats en tant que Président du SDEI. Or, celui de Cœur de Brenne, qui était prêt et validé par le Commissariat Général pour l'Egalité des Territoires (CGET) n'a finalement pas été signé suite aux refus des 3 communes d'Azay, Migné et Villiers. La commune d'Obterre quant à elle n'a toujours pas délibéré. Il informe qu'il n'était pas fier d'être Président de Cœur de Brenne. Il souhaite informer le conseil de l'investissement personnel qu'il a mis sur ce dossier pour essayer de le boucler à temps pour une signature début juillet. Il insiste sur le fait qu'il n'a retiré aucune fiche : ce sont les services de l'Etat qui ont pris cette décision. La Communauté de Communes n'a fait que centraliser les projets communaux. Il précise que lors de la réunion « marathon » de 5 heures le jeudi 8 juin dernier avec les éventuels co-financeurs et les services de l'Etat, des modifications, sans lesquelles notre contrat n'aurait pas été validé par le CGET, ont été demandées par l'Etat.

Monsieur Borgeais informe qu'il a eu rendez-vous avec le sous-Préfet. Il précise que la commune de Villiers, suite à la suppression de la fiche relative au projet de rénovation de son restaurant n'apparaît pas dans le contrat ; elle n'est donc pas concernée par le contrat.

Monsieur Camus informe le Conseil que cette fiche a été enlevée par les services de l'Etat, car le projet n'était ni chiffré et ni détaillé. La fiche pourra être représentée à la revoyure du contrat fin 2018.

Madame Prault est mécontente car il y a eu l'élimination d'un projet phare pour la commune d'Azay-le-Ferron. Elle précise que le Sous-préfet lui a écrit. Il était menaçant, ce qu'elle n'accepte pas.

Monsieur Rochet regrette cette situation et rappelle que les 11 communes représentent une communauté et qu'il convient donc d'être solidaire. Il s'inquiète pour le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère de Lingé ; ne sera-t-il pas pénalisé ?

Jean-Louis Camus regrette en effet que l'esprit communautaire n'existe plus, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

Madame Prault pense que l'esprit communautaire n'existe pas car il n'y a pas de débat. Elle précise qu'il y a un manque de transparence sur ce dossier. Selon elle, il y a du mépris de la Communauté de Communes vers certaines communes. Beaucoup de projets communaux ont été enlevés et ceux rajoutés concernent la commune de Mézières.

Monsieur Tellier pense en effet que beaucoup de projets concernent Mézières.

Monsieur Camus refuse d'entendre de tels propos. Il donne lecture de la liste des projets retirés car certains n'étaient pas considérés comme prêts (pas de chiffrage, pas d'explication) :

I. Accès aux services publics et marchands et aux soins

Projets communaux

- Aménagement de la traversée du bourg de Martizay
- Télémedecine : raccordement de la MSP et de l'EPHAD de Mézières à la fibre optique

II. Revitalisation des bourgs centres

Projets communaux

- Aménagement d la place de l'église à Migné
- Agrandissement du restaurant de Villiers

III. Attractivité du Territoire :

Projets CDC

- Aménagement des Zones d'Activités communautaires - Mise en place d'un panneau d'informations interactif à Mézières-en-Brenne
- Maintien d'une exploitation maraichère à Villiers

Projets Communaux

- Aménagement d'un parcours de découverte en canoé kayak sur la Claise et de points de mise à l'eau (Mézières, St Michel-en-Brenne, Martizay, SIAMVB)
- Réhabilitation de la maison combe à Azay-le-Ferron en salle des associations et hôtellerie
- Restauration des fresques du calendrier de l'église de Paulnay

IV. Mobilités locales :

Aucun projet écarté

V. Transition écologique et énergétique

Projets Communaux

- Isolation et réhabilitation de la salle des fêtes de ste Gemme
- Rénovation ou reconstruction de la mairie et de l'agence postale communale à Migné
- Rénovation des installations d'éclairage public à Migné

VI. Cohésion sociale

Projets Communaux

- Aménagement de bureaux administratifs pour le regroupement de familles rurales (non retenu)
- Création d'une nouvelle salle multi-activités à Martizay
- Aménagement d'une aire de jeux à Obterre
- Aménagement d'un terrain d'entraînement à Obterre
- Insonorisation du club de jeunes

Il rappelle que beaucoup pourront être proposés à la revoiture du contrat fin 2018 selon les services préfectoraux. Pour répondre à Monsieur Tellier, Monsieur Camus rappelle que les opérations de la Communauté de Communes concernent toutes les communes. Il rappelle également les opérations portées par la Communes de Communes sur la commune de Migné :

- Réhabilitation de 3 logements,
- Aménagements du cœur de village,
- Réhabilitation du restaurant et du logement au-dessus pour 600 000 €
- Sans compter les travaux de voirie chaque année...

Madame Prault demande pourquoi les communes n'ont pas été invitées à la réunion du 8 juin comme annoncé. Elles auraient pu défendre leur dossier. Monsieur Camus le regrette aussi, mais précise que c'est une décision du Sous-Préfet. Il invite donc les communes à se retourner vers ce dernier.

Jean-Louis Camus souhaite avancer sur l'ordre du jour de la réunion et clôt le débat sur ce sujet en rappelant les 2 délibérations prises par le conseil communautaire :

- du 31 janvier 2017, décidant la mise en œuvre d'un contrat de ruralité et autorisant le Président à le signer.
- du 22 mai 2017, approuvant le projet de contrat de ruralité tel que présenté, et autorisant le Président à le transmettre à Monsieur le Sous-Préfet pour qu'il soit soumis à l'avis du CGET et des partenaires.

Décisions du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2014, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire, de la décision qu'il a prise :

D2017/03. Attribution du marché pour la fourniture de sacs jaunes

Le Président a lancé une consultation sous forme de MAPA pour l'achat de 150 000 sacs jaunes de 50 litres d'épaisseur 25 µ avec liens coulissants ; opération inscrite au budget principal 2017. Après analyse des offres, il a décidé de retenir l'offre de la Société Sak Plast de St Germain (86310) pour un montant de 7 350 € HT soit 8 820 € TTC.

Accueil de loisirs et Sports

N°04/03-2017 – Organisation et tarifs des accueils de loisirs

Monsieur le Président de la commission « Affaires scolaires, périscolaires, enfance et sports » rappelle au Conseil Communautaire l'organisation des accueils de loisirs périscolaires à AZAY LE FERRON, MARTIZAY et MEZIERES EN BRENNE, ainsi qu'un accueil de loisirs à ST MICHEL EN BRENNE, qui fonctionne actuellement le mercredi et pendant les vacances scolaires (été, Toussaint, Février et Pâques).

Il convient de fixer les tarifs de ces accueils de loisirs pour l'année 2017-2018. Pour ce faire, il présente les propositions de la commission « Affaires scolaires, périscolaires, enfance et sports » qui s'est réunie le 20 juin 2017, validées par le Bureau du 27 juin 2017.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la reconduction du fonctionnement des accueils de loisirs pour l'année 2017/2018, et décide de mettre en place les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2017

TARIFS A LA JOURNEE 2017

A la journée avec repas

QF	Ecart maximum autorisé		Barème cœur	Montants choisis	Tarif à partir du 2e enfant	Tarif Enfant hors territoire
	-25%	25%				
0 à 565 €	4,24	7,06	5,65	5,65	5,09	5,93
566 à 765 €	5,78	9,63	7,70	7,70	6,93	8,09
766 à 965 €	7,84	13,06	10,45	10,45	9,41	10,97
966 € et plus			Libre	12,40	11,16	13,02

A la journée sans repas

QF	Ecart maximum autorisé		Jour Alsh sans repas	Montants choisis	-10%	5%
	-25%	25%				
0 à 565 €	2,85	4,75	3,80	3,80	3,42	3,99
566 à 765 €	3,86	6,44	5,15	5,15	4,64	5,41
766 à 965 €	5,25	8,75	7,00	7,00	6,30	7,35
966 € et plus			Libre	8,50	7,65	8,93

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT VACANCES ET MERCREDI

TARIFS A LA SEMAINE 2017

Semaine entière avec repas

QF	Ecart maximum autorisé		Semaine Alsh avec repas	Montants choisis	-10%	5%
	-25%	25%				
0 à 565 €	21,19	35,31	28,25	28,25	25,43	29,66
566 à 765 €	28,88	48,13	38,50	38,50	34,65	40,43
766 à 965 €	39,11	65,19	52,15	52,15	46,94	54,76
966 € et plus			Libre	62,00	55,80	65,10

Semaine entière sans repas

QF	Ecart maximum autorisé		Semaine Alsh sans repas	Montants choisis	-10%	5%
	-25%	25%				
0 à 565 €	14,18	23,63	18,90	19,00	17,10	19,95
566 à 765 €	19,31	32,19	25,75	25,75	23,18	27,04
766 à 965 €	26,18	43,63	34,90	35,00	31,50	36,75
966 € et plus			Libre	42,50	38,25	44,63

TARIFS DEMI-JOURNEE 2017

1/2 journée avec repas

QF	Ecart maximum autorisé		1/2 Alsh avec repas	Montants choisis	-10%	5%
	-25%	25%				
0 à 565 €	2,81	4,69	3,75	3,75	3,38	3,94
566 à 765 €	3,83	6,38	5,10	5,10	4,59	5,36
766 à 965 €	5,18	8,63	6,90	6,90	6,21	7,25
966 € et plus			Libre	8,24	7,42	8,65

1/2 journée sans repas

	Ecart maximum autorisé		1/2 Alsh sans repas	Montants choisis	-10%	5%
0 à 565 €	1,43	2,38	1,90	1,90	1,71	2,00
566 à 765 €	1,84	3,06	2,45	2,45	2,21	2,57
766 à 965 €	2,48	4,13	3,30	3,30	2,97	3,47
966 € et plus			Libre	4,50	4,05	4,73

ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES (Martizay, Azay et Mézières)

A compter du 1er septembre 2017, l'ALSH périscolaire ouvrira de 7h30 à 8h35, le matin et le soir de 16h15 à 18h30. Le service sera payant de 7h 30 à 8h30 et de 17h00 à 18h30. Il sera facturé **0.86 € par demi-heure**, toute demi-heure commencée sera facturée au même tarif. Les familles recevront un titre de recette à chaque fin de mois.

Le Président est autorisé à recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de ces accueils de loisirs.

N°04/04-2017 – Définition des tarifs du Gymnase

Monsieur le Président de la commission « Affaires scolaires, périscolaires, enfance et sports » rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » gère le gymnase communautaire situé à MEZIERES EN BRENNE. Il convient de fixer les tarifs pour la saison 2017/2018 qui seront mis en place à partir du 1er septembre 2017. Pour ce faire, il présente les propositions de la commission « Affaires scolaires, périscolaires, enfance et sports » qui s'est réunie le 20 juin 2017 validées par le Bureau du 27 juin 2017.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en place les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2017.

Grande salle

<u>Location annuelle</u>	
Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	106 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	126 €
<u>Location occasionnelle</u>	
Heure	11,50 €
Eclairage/heure	2,80 €
Chauffage/heure	5,50 €

Petite salle

<u>Location annuelle</u>	
Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	106 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	126 €
<u>Location occasionnelle</u>	
Heure	8 €
Chauffage/heure	5,50 €

Déchetterie

N°04/05-2017 – Tri sélectif : convention de reprise des capsules Nespresso

Monsieur le Vice-président chargé de la collecte et du tri des ordures ménagères, présente au Conseil Communautaire, le projet de convention pour la reprise des capsules Nespresso. Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la convention pour la reprise des capsules Nespresso et autorise le Président à la signer.

Marchés publics

N° 04/06-2017 – Attribution du marché pour les travaux de voirie programme 2017

Monsieur BOISLAIGUE informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du programme 2017 des travaux sur la voirie communautaire, a été lancée.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet de la communauté de communes Cœur de Brenne, «CyberIndre» du Conseil départemental de l'Indre et du BOAMP. La date limite de réception des offres était fixée au 30 mai 2017 à 12h00.

La CAO s'est réunie le 6 juillet 2017 pour attribuer les marchés. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot 01 - Reprofilages

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 129 813,00 € HT qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 104 941,80 € HT
- Tranche conditionnelle affermie : 24 871,20 € HT

Lot 02 – ECF:

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 91 628,80 € HT .

Lot 03 - Assainissement, création de fossés:

Société VERRIER de Clion Sur Indre (36700) pour un montant de : 19 942,50 € HT

Ce qui porte le montant total du marché de Travaux à 241 384,30 € HT soit 289 661,16 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés.

N° 04/07-2017 – Attribution du marché pour les travaux de réfection de la toiture de la grange et du logement situé 3 rue du Parc à Azay le Ferron

Monsieur BOISLAIGUE informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour les travaux de réfection de la toiture de la grange et du logement situé 3 rue du Parc à Azay le Ferron, opération inscrite au budget « Logements » 2017. La CAO s'est réunie le 6 juillet 2017 pour attribuer les marchés.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer le marché à la société CCO Henri Noyer d'OBTERRE pour un montant total de 21 901,56 € HT soit 26 281,87 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine la décision de la CAO et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

Finances

N°04/08-2017 – FPIC 2017

Depuis 2012, il existe un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, appelé Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Pour l'année 2017, le FPIC s'élève à 164 371 €. Monsieur le Président rappelle que les EPCI doivent choisir et délibérer sur le mode de répartition au sein de l'ensemble intercommunal, avant le 29 juillet 2017. Aussi, sur avis unanime du Bureau, il propose d'opter, comme les années précédentes, pour la répartition « dérogatoire libre » et de conserver ainsi la somme correspondante dans le tronc commun.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'opter, comme les années précédentes, pour la répartition « dérogatoire libre » et de conserver ainsi la somme correspondante dans le tronc commun.

N°04/09-2017 – Décisions modificatives

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer des écritures comptables sur le budget Principal.

BUDGET PRINCIPAL (DM N°1) :

• Dépenses d'investissement		
21538-118 S1401 F01 NRAZO 2 ^{ème} tranche		+37 267.96 €
• Recettes d'investissement		
1641-02 S0101 F01 Emprunts		+37 267.96 €
• Dépenses de fonctionnement		
6288 S1401 F01 Fonctionnement RIP36	+	440 €
6288 S1101 F3 Solde PACT 2015 Cne Paulnay	-	1 800 €
657341 S1101 F3 Solde PACT 2015 Cne Paulnay	+	1 800 €
• Recettes de fonctionnement		
6419 S0101 F01 Remboursement frais de personnel	+	440 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les décisions modificatives telles que proposées.

Personnel

N°04/10-2017 – Autorisations d'absence

Monsieur Le Président propose d'accorder les autorisations d'absences pour évènements divers ci-dessous. Il rappelle que ces autorisations ne constituent pas un droit et seront accordées selon les nécessités de service.

Nature de l'évènement	Nombre de jours d'absence (<i>Jours ouvrables</i>) CT 24 mars 2017
<u>Naissance ou adoption</u> :	3 jours (2)
<u>Mariage ou conclusion d'un PACS</u> :	
- de l'agent	8 jours (2)
<u>Mariage</u> :	
- d'un enfant	4 jours (1) (2)
- d'un frère, d'une sœur	2 jours (1) (2)
- d'un beau-frère, d'une belle-sœur	2 jours (1) (2)
- d'un petit-fils, d'une petite-fille.....	2 jours (1) (2)
<u>Décès</u> :	
- du conjoint, du partenaire lié par un PACS, ou du concubin ...	5 jours (2)
- d'un enfant.....	5 jours (1) (2)
- du père, de la mère	5 jours (1) (2)
- des beaux-parents	3 jours (1) (2)
- d'un beau-frère, d'une belle-sœur	2 jours (1) (2)
- d'un petit-fils, d'une petite-fille.....	2 jours (1) (2)
- d'un gendre, d'une belle-fille.....	2 jours (1) (2)
- d'un oncle, d'une tante (1er degré)	2 jours (1) (2)
- d'un neveu, d'une nièce (1er degré)	2 jours (1) (2)
- d'un grand-parent.....	2 jours (1) (2)
Intervention chirurgicale ou hospitalisation du conjoint ou de l'enfant.....	1 jour pour l'hospitalisation (1) (2)
Consultation chez un spécialiste de l'agent ou de l'enfant.....	1/2 journée sauf cas exceptionnel (1) (2)
Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant	5 jours
Convocation (sécurité sociale, affaires juridiques...)	1/2 journée (1) (3)
Don du sang	1/2 journée (2)
Déménagement	1 jour

- (1) pour chacun de des évènements, une journée supplémentaire est accordée :
- pour délai de route s'il nécessite un déplacement de 150 km aller.
 - ou bien lorsque le déplacement le justifie

(2) joindre obligatoirement un justificatif (certificat, bulletin, convocation, etc...)

(3) l'heure de convocation devra se situer dans les horaires de travail pour justifier d'une demi-journée d'absence.

Numérique

N°04/11-2017 – Mise en place d'un service de sauvegarde et de restauration des données

Monsieur le Vice-président chargé du développement économique informe le Conseil Communautaire de la proposition de mise en place d'un service de sauvegarde et de restauration externalisé de données aux Communes membres, validée par le Bureau.

Le Vice-Président donne lecture du projet de contrat qui définit les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes réserve à la mairie, sur ses serveurs, un espace disque sur lequel enregistrer ses données et consent à la mairie un droit d'utilisation limité et pour une durée déterminée. Il fixe également la limite des obligations de la Communauté de Communes et de la mairie. Le coût de ce service est de 150 € par an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la mise en place du service de sauvegarde et de restauration externalisé de données pour les communes membres, et autorise le Président à signer les contrats avec les communes intéressées par ce service.

N°04/12-2017 - Convention site Internet :

Monsieur le Vice-président chargé du développement économique informe le Conseil Communautaire de la proposition de mise en place d'un service pour l'hébergement et la maintenance d'un site Web aux Communes membres, validée par le Bureau. Le Vice-Président donne lecture du projet de convention. Il précise que le coût de ce service est de 150 € par an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise en place du service d'hébergement et de maintenance d'un site Web, et autorise le Président à signer les conventions avec les communes intéressées par ce service.

Jean-Louis CAMUS conclue la réunion en rappelant que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le lundi 31 juillet 2017, notamment pour attribuer les marchés pour le projet du multiservices de Paulnay. Les entreprises ont jusqu'au 13 juillet 2017 pour déposer leur offre. La Commission d'Appel d'Offres est programmée le 17 juillet 2017 pour ouvrir les plis. Il invite donc les conseillers communautaires à y participer pour obtenir le quorum. Il précise que le bureau se réunira juste avant.

Fait à St Michel en Brenne, le 12 juillet 2017

Le Président,

Jean-Louis CAMUS